



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

ASSAINISSEMENT

L'adjointe présente au Conseil Municipal un compte rendu sur la valorisation des boues de la station d'épuration établi par la Lyonnaise des Eaux.

Le Maire fait un point sur l'avancement du dossier assainissement en cours avec IRH.

RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil du receveur au taux de 100% pour 2015/2016 à Madame Patricia NIGAGLIONI.

RODP FRANCE TELECOM

Le Conseil Municipal vote la redevance des droits de passage France Telecom sur les voies communales soit 7 615,63 € pour l'année 2016.

RODP ERDF

Le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public communal pour le réseau de transport et de distribution d'électricité soit 197 € pour l'année 2016.

RODP RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public communal de Gaz de France soit 658,82 € pour l'année 2016.

RODP BOUYGUES

Le Conseil Municipal vote la redevance des droits de passage BOUYGES sur les voies communales soit 27,74 € pour l'année 2016.

TRAVAUX

- Le Conseil Municipal décide de désigner le Cabinet d'étude ECMO pour la Maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du Lotissement des Prés.
- Le Conseil Municipal décide de désigner l'entreprise EIFFAGE travaux publics pour l'aménagement de la traversée d'Egriselles, et accepte d'effectuer des travaux supplémentaires.

ACHAT DE TERRAIN

Le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle cadastrée YA 24 d'une superficie de 3 130 m² à 0,45 € le m² ainsi qu'un échange de parcelle pour la réalisation de Merlons arborés, anti bruit le long de l'autoroute et permettre à la conduite d'eau d'être implantée sur un terrain communal.

DECLASSEMENT D'UN BIEN PUBLIC

Le Conseil Municipal constate que le bâtiment de l'ancienne cantine, cadastrée AK 49, est un bien public. Il décide de le classer dans le domaine privé communal afin ce bâtiment puisse recevoir un commerce.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport du 14 avril 2016 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

PERSONNEL

- Le Conseil Municipal décide de recruter un nouvel agent à temps partiel aux services techniques à 20/35^{ème} au 1^{er} juillet 2016.
- Suite au départ de deux agents contractuels, le Conseil Municipal décide de les remplacer par deux autres agents contractuels courant juin 2016.

PDIPR (PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEE)

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et Randonnées, le Conseil Municipal accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins, en acceptant les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne.

DENOMINATION D'UNE PARTIE D'UNE RUE

Le Conseil Municipal décide d'accepter la dénomination de la rue des Champs Brisions entre le carrefour de la rue de Laborde jusqu'au Pont de l'autoroute en allant à la Belle Etoile, connaissant la difficulté d'affecter des numéros de rue. Cette portion de rue sera nommée « rue de la Voie Romaine ».